

**Décision n° P 2023- 42 en date du 24/08/2023
portant délégation de signature du président du directoire en matière de
dépôt de plaintes**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris ;

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris à compter du 22 mars 2021 ;

Vu la décision n° D 2023-14 du directoire en date du 2 mai 2023 portant organisation de la Société du Grand Paris ;

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à BLANDIN Denis, Responsable de la sécurité des systèmes d'information, à l'effet de procéder, au nom de la Société du Grand Paris, au dépôt de plainte concernant le vol de cinquante (50) iPhone SE dans le bureau de l'assistance informatique.

Article 2

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret du 7 juillet 2010 susvisé.

Fait à Saint Denis **24 AOUT 2023**


Jean-François MONTEILS